

1.- OUVERTURE

RÉSOLUTION 2006-699

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Louis Lauzon appuyée par Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau, il est résolu:

- **QUE** l'ordre du jour de la présente séance spéciale tel que rédigé sur les copies remises aux membres du Conseil soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité.

2.- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 MINUTES)

Présentation du budget 2007

Mesdames,
Messieurs,

Je suis heureuse de vous présenter le deuxième budget de la présente administration.

Nous vous présentons un budget équilibré qui affiche une hausse globale des revenus sur les dépenses de 4,65 % sur le budget précédent soit d'un budget total de 36 370 000 \$.

CONTEXTE BUDGÉTAIRE

Pour la préparation budgétaire 2007, le contexte et nos choix budgétaires ont été orientés par les objectifs suivants :

1. Maintenir une offre de services municipaux de qualité au meilleur coût possible;
2. Respecter la capacité de payer des contribuables en limitant la croissance du compte de taxes foncières moyen;
3. Poursuivre nos efforts sur le développement durable en protégeant et mettant en valeur l'environnement;
4. Assurer l'entretien et la mise à niveau des infrastructures municipales, afin qu'elles continuent d'appuyer le développement économique et urbain;
5. Améliorer la qualité de vie de nos citoyennes et citoyens en conservant et améliorant l'offre de services locale, intermunicipale et régionale;
6. Consolider le rôle de Sainte-Thérèse comme partenaire actif du développement au sein de la région métropolitaine.

LES FAITS SAILLANTS DU BUDGET 2007

Nous vous annonçons une baisse du taux de la taxe foncière générale pour la majorité des catégories de taxation :

- Immeubles résidentiels et condos :
Baisse de 0,05 du 100 \$ d'évaluation
(de 0,86 à 0,81) soit de 6 %
- Six logements et plus :
Baisse de 0,03 du 100 \$ d'évaluation
(de 0,95 à 0,92) soit de 3 %
- Immeubles non résidentiels :
Baisse de 0,04 du 100 \$ d'évaluation
(de 2,60 à 2,56) soit de 2 %
- Immeubles industriels :
Maintien à 2,71 du 100 \$ d'évaluation
- Terrains vagues desservis :
Baisse de 0,10 du 100\$ d'évaluation
(de 1,72 à 1,62) soit de 6 %

À la troisième année du rôle triennal étalé 2005-2006-2007, ce budget tient compte à sa troisième année de la croissance des valeurs foncières imposables du rôle d'évaluation. Comme la loi le permet, cette augmentation a été étalée sur trois ans depuis 2005 et l'année 2007 absorbe la troisième tranche du tiers de la variation étalée.

Voir annexe I

Pour l'ensemble des contribuables, la variation moyenne du compte de taxes sera de 2,35 % en 2007, incluant les taxes foncières, spéciales et les tarifs, soit approximativement le taux d'inflation prévu.

Voir annexe II

En conséquence, ces ajustements des taux de l'année 2007 s'établissent donc à :

Plus spécifiquement, compte tenu de l'évaluation des propriétés, nous observerons en moyenne, pour la catégorie résidentielle et condo, une majoration de 1,7 %. Pour la catégorie des six logements, une majoration de 2,2 %, celle des immeubles non résidentiels, une majoration moyenne de 1,9 % et celle des immeubles industriels, une majoration de 1,9 %. Suite au plafond prévu par la loi en rapport à la modulation des taux entre les catégories, la catégorie des terrains vagues desservis connaîtra une baisse de 2,5 %.

La taxe foncière spéciale sera légèrement à la baisse au taux de 0,254 \$ du 100 \$ d'évaluation pour chacune des catégories versus 0,276 \$ en 2006.

La variation absolue de 1 616 300 \$ entre le budget global 2006 et 2007 s'explique par les éléments suivants :

- la hausse des prix des biens et services ainsi que l'indexation de la rémunération;
- les ajouts et améliorations de services à la croissance urbaine;
- les nouvelles normes comptables applicables aux avantages sociaux futurs des employés municipaux;
- l'entrée en vigueur de nouvelles mesures et réformes gouvernementales entraînant une majoration des coûts reliés par l'imposition et leur mise en application;

- l'augmentation des dépenses des organismes sous contrôle principalement en raison de la croissance de l'offre de transport en commun;
- la réduction de dépenses (réduction du service de la dette).

Parmi les nouveaux services offerts aux citoyennes et aux citoyens, mentionnons l'embauche d'un éco-conseiller à temps plein, d'un responsable du développement de la géomatique, d'un responsable du développement durable. Des employés supplémentaires seront affectés à l'entretien des parcs. Ces emplois supplémentaires permettront de répondre aux nouveaux défis imposés par une nouvelle réalité.

SERVICE DE LA DETTE EN 2007

Le service de la dette connaîtra une légère variation à la baisse.

Le budget 2007 doit tenir compte d'une nouvelle norme comptable qui entre en vigueur cette année à l'égard des avantages sociaux futurs des employés de la municipalité. En vertu de la nouvelle norme, ces avantages doivent être inclus au budget dans les années où les bénéficiaires sont à l'emploi de la Ville.

Conscient de l'augmentation de la demande de services municipaux qui découle de la croissance urbaine, le budget 2007 compose avec cette notion. Le développement démographique et économique se traduit par une augmentation de la demande de services dans plusieurs catégories. Certains services offerts à la population se verront ajustés ou bonifiés, notamment ceux de la Sécurité publique, de l'entretien et le déneigement des rues, de la gestion des déchets, du traitement des eaux usées, de l'augmentation des débits réservés d'eau potable et de l'amélioration des procédés et technologies. L'offre de loisirs sera revue à la hausse de même que ceux de la culture et de la bibliothèque.

Nous avons préparé ce budget en prévoyant une inflation générale de 2 %. Toutefois, nous devons tenir compte que les prix de plusieurs biens et services reliés à la prestation de services municipaux connaîtront une augmentation supérieure.

Nous devons absorber des hausses telles qu'au chapitre de la sécurité publique (Régie intermunicipale de Police Thérèse de Blainville) de 6,8 % et du transport en commun (CIT) de 37,2 % ainsi que des dépenses d'investissement reliées aux exigences imposées par le développement du «Programme de gestion des matières résiduelles».

EN BREF

Pour la majorité des citoyennes et citoyens, une variation moyenne de 2,35 % du compte de taxes foncières en 2007, soit au niveau de l'inflation.

Le compte de taxes moyen pour une propriété évaluée à 150 100 \$ affichera une majoration de 30,06 \$ de la taxe foncière générale et spéciale soit de 2 % et de 2,35 %, soit une majoration de 45,02 \$ tenant compte de l'ensemble de l'ajustement des tarifications. Il est à noter que les tarifications de l'eau et des ordures sont ajustées en fonction des coûts réels.

- Augmentation de 10 \$/porte du tarif de la taxe d'eau;
- Tarif de l'eau (commercial et industriel) 0,35 \$/m³ et introduction de 0,42 \$/m³ en excès d'une consommation de 10 000 m³;
- Augmentation de 7 \$/porte du tarif de la taxe d'ordure et d'environnement;
- Tarif d'assainissement :
résidentiel et commercial : 76 \$/porte soit une augmentation de 1 \$/porte ;
compteur- commercial et industriel: 0,31 \$/m³ soit une augmentation de 0,01 \$/m³.

Budget des revenus et dépenses 2007 de 36 370 000 \$ vs Budget 2006 de 34 753 700 \$, soit une augmentation de 1 616 300 \$, représentant une croissance de 4,65 %;

- Amélioration des services et du développement des ressources humaines;
- Développement économique en effervescence : nouvelles constructions et rénovations;
- Maintien du budget des infrastructures de rues, de trottoirs, d'égouts et d'aqueduc.

L'AVENIR

Le transfert d'une partie de la taxe fédérale sur l'essence pour la gestion des infrastructures commence à prendre forme et nécessite de rencontrer des critères précis et des investissements en contrepartie. Ces transferts nous permettront de rajeunir et d'investir davantage sur nos infrastructures. À titre d'information, vous trouverez en annexe l'état des dépenses en immobilisations actuellement à l'étude pour les années 2007-2008-2009. Ces projets totalisent plus de 46 063 000 \$ sur une période de 3 ans.

Voir annexe III

Le nouveau pacte fiscal établi entre le Gouvernement et les municipalités ne génère pas encore d'effet bénéfique notable. En effet, nous avons reçu 310 400 \$ à ce titre en 2006. En 2007, le Gouvernement nous informe que nous recevrons 338 000 \$ en compensation partielle pour la TVQ. Un maigre gain de 27 600 \$.

L'orientation par le Gouvernement du Québec sur le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) visant la réduction, le recyclage, la valorisation et l'élimination de nos déchets nous amènera d'ici 2008 à investir davantage pour une meilleure disposition de nos déchets. Le Conseil devra faire des choix stratégiques dans les années à venir. Pour améliorer cette situation, la politique québécoise de la gestion des matières résiduelles a fixé à 60 % l'objectif de récupération des déchets produits par les citoyens d'ici 2008. Le taux de récupération de Sainte-Thérèse se situe présentement à 20 %. Pour atteindre l'objectif de 2008, la Ville veut donc encourager ses citoyens à réduire le poids de leur sac vert, qui contient plus de 40 % de matières compostables; en remaniant la collecte traditionnelle des ordures, en poursuivant la collecte des matières recyclables et en développant sa collecte des matières compostables.

DEVELOPPEMENT ET FISCALITE

La Ville de Sainte-Thérèse doit continuer d'assumer le développement de sa fiscalité et avant tout par la croissance de ses revenus autonomes. Les projets de développement continueront à se déployer tant sur le boulevard René-A.-Robert : la deuxième phase du «Havre du Ruisseau», les «Mansardes de Sainte-Thérèse», sur la Place Fabien-Drapeau la deuxième phase des quatre tours d'habitation de sept étages de 35 lofts chacune «Les Lofts du Manhattan» et au pourtour de la gare «Le Sage au Piano - phase I».

Ville-centre de la MRC de Thérèse-De Blainville regroupant quelque 140 000 citoyens, Sainte-Thérèse connaît une phase de développement immobilier riche et prometteuse. En effet, Sainte-Thérèse franchit une étape marquante de son évolution avec la réalisation d'un chiffre record de plus de soixante millions de dollars (60M \$) de la valeur des permis de construction émis par la municipalité en 2006.

Nommons ici donc les principaux projets qui ont été réalisés ou en voie de réalisation :

- Reconstruction de la clinique médicale - 1,4 M \$
- Bâtiment communautaire Les Citadins - 1,3 M \$
- Bâtiment communautaire Le Fleuron - 1,2 M \$
- Deux projets sur la rue Jacques-Lavigne - 10 M \$ (total 10 bâtiments) -Mansardes Sainte-Thérèse - Construction Voyer Tremblay
- Havre du ruisseau, phase II - Construction Cholette - 1,5 M \$
- Le Bourg du Village - 15 M \$
- Le Sage au Piano - phase I - 26 M \$

Notons que le développement du quartier de la gare intermodale représente quarante millions (40M \$) soit 75 % de ces nouveaux développements. Ces nouveaux projets sont en intégration avec les services de transport et notre gare intermodale. Cela constitue notre principale source d'enrichissement collectif et est un gage de prospérité. Le développement du transport en commun, qui se poursuit, permet la valorisation d'un nouvel urbanisme qui se fonde sur la densification du pôle de transport. Notre Ville se démarque par le dynamisme de ce développement innovateur. Ce secteur de développement créera de nouvelles perspectives de croissance, encouragera l'utilisation du transport en commun, consolidera le tissu urbain et donnera à notre municipalité un développement moderne, écologique, durable et efficace pour nos générations actuelles et futures.

Pour conclure, à Sainte-Thérèse, nos choix stratégiques sont basés pour le mieux-être du développement de notre collectivité. Nous continuerons d'agir en gestionnaires responsables et de maintenir une gestion financière rigoureuse. Nous comptons poursuivre dans cette voie, non seulement pour le bénéfice des contribuables actuels, mais aussi pour celui des générations futures.

En somme, sur tous les plans, notre administration continuera de travailler avec acharnement dans l'esprit du développement durable de notre collectivité téré-sienne en tenant compte à chaque fois des aspects économiques, sociaux et environnementaux.



REMERCIEMENTS

En terminant, je tiens à remercier sincèrement tous mes collègues du Conseil municipal pour leur étroite collaboration dans l'élaboration de ce budget et pour faire en sorte que la croissance que connaît notre Ville se poursuive dans un cadre harmonieux.

Toutes les décisions, encore une fois cette année, ont été prises dans le respect d'une saine fiscalité, sans camouflages, sans repousser les décisions aux années suivantes sous le signe d'une gestion responsable.

Je tiens de plus à souligner l'importance et le dévouement de toute l'équipe de la fonction publique térésienne, qui sont aussi des êtres de cœur, qui savent faire preuve de solidarité et qui dédient leurs efforts et leurs énergies au quotidien pour rendre à terme l'ensemble des projets et surtout d'offrir le meilleur service, et ce, dans un souci constant de l'amélioration de la qualité de vie des citoyens.

Je veux aussi saluer, au nom de tout le Conseil municipal, le directeur général, monsieur Serge Perras et le directeur des finances et trésorier, monsieur Jean-Pierre Gendron qui ont contribué avec une détermination et une efficacité remarquables au présent budget.

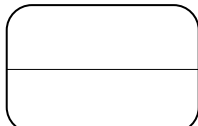
L'appréciation du Conseil municipal s'adresse aussi à chacun des directeurs et directrices de services qui, dans leur revue de programmes, ont fait preuve d'un grand sens de responsabilités en participant ensemble à la rationalisation des décisions et des investissements pour le développement de notre Ville.

À tout le personnel de la Ville, nous vous remercions sincèrement d'être les ambassadeurs et ambassadrices au quotidien de notre préoccupation majeure de la satisfaction des citoyennes et citoyens de Sainte-Thérèse.

Je vous souhaite tous nos meilleurs vœux à l'occasion des Fêtes et du Nouvel An. Du plaisir, de la joie, du bonheur et du repos avec votre famille et vos amis. Que chaque jour de 2007 apporte du bonheur dans votre vie et celle de vos proches.

Joyeux Noël & Bonne Année!

Le 18 décembre 2006
LA MAIRESSE SYLVIE SURPRENANT



ANNEXE I

SYNOPSIS DU BUDGET 2007

	2007			Croissance	2006	
		Taxes spéciales dette	Total		Total redressé pour l'étalement incluant spéciales	Taux réels
Taux de la taxe foncière par catégorie d'immeubles (du \$ 100 d'évaluation) AVEC ÉTALEMENT DE LA VARIATION DU RÔLE						
Taxe foncière - taux de base	0,81 \$	0,254 \$	1,064 \$	1,7%	1,046	1,136 \$
Taxe foncière - imm. six logements et plus	0,92 \$	0,254 \$	1,174 \$	2,2%	1,149	1,226 \$
Taxe foncière - imm. non résidentiels	2,56 \$	0,254 \$	2,814 \$	1,9%	2,762	2,876 \$
Taxe foncière - immeubles industriels	2,71 \$	0,254 \$	2,964 \$	1,9%	2,91	2,986 \$
Taxe foncière - terrains vagues desservis	1,62 \$	0,254 \$	1,874 \$	-2,5%	1,923	1,996 \$
 Autres taxes						
Taxe d'eau résidentielle et commerciale	\$ 150 / porte				\$ 140 / porte	
Tarif de l'eau commercial et industriel	\$ 0,35 / m ³ et \$ 0,42 / m ³ en excès de 10,000 m ³				\$ 0,30 / m ³ et \$ 0,35 / m ³	
Taxe d'ordure et environnement résidentielle et commerciale	\$ 135 / porte				\$ 128 / porte	
Taxe d'assainissement - tarif fixe résidentielle et commerciale	\$ 76 / porte				\$ 75 / porte	
Taxe d'assainissement - compteur commerciale et industrielle	\$ 0,31 / mètre cube				\$ 0,30 / mètre cube	
Taxe d'assainissement - Industries Type 2	\$ 0,31 / m ³ et \$ 0,33 / m ³ en excès de 5500 m ³				\$ 0,30 / m ³ et \$ 0,32 / m ³	
Budget global			36 370 000 \$	Croissance de 4.7%		34 753 700 \$

INITIALES DU MAIRE

 INITIALES DU GREFFIER

ANNEXE II

**COMPTE DE TAXES FONCIÈRES 2007
 D'UNE MAISON UNIFAMILIALE OU CONDO TYPE**

VALEUR TAXABLE	150 100 \$		
Rôle 2005-2006-2007			
		2006	2007
TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE		1 185,79 \$	1 215,81 \$
TAXE SPÉCIALE		384,26 \$	381,25 \$
TAXE D'EAU		140,00 \$	150,00 \$
ASSAINISSEMENT DES EAUX		75,00 \$	76,00 \$
TAXE D'ORDURE ET ENVIRONNEMENT		128,00 \$	135,00 \$
		<u>1 913,05 \$</u>	<u>1 958,06 \$</u>
		Variation	45,02 \$
		Inflation projetée	2,35%
		Augmentation effective	<u>1,00%</u>
			<u>1,35%</u>



ANNEXE III

**PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS
2007 - 2008 - 2009**

Description				Total des trois années
	2007	2008	2009	
Achat de machineries & véhicules	490 000 \$	500 000 \$	500 000 \$	1 490 000 \$
Achat Camion incendie - Pompe	400 000 \$			400 000 \$
Réaménagement de la caserne des pompiers	300 000 \$	3 500 000 \$	2 500 000 \$	6 300 000 \$
Agrandissement de la station purification	7 000 000 \$			7 000 000 \$
Agrandissement de la bibliothèque	300 000 \$	1 000 000 \$	3 000 000 \$	4 300 000 \$
Infrastructures municipales nouveaux développements	500 000 \$	500 000 \$	500 000 \$	1 500 000 \$
Infrastructures municipales rue Jacques-Lavigne phase 2	150 000 \$			150 000 \$
Infrastructures municipales rues J.-Lavigne, M.delaSablonnière...	1 270 000 \$	600 000 \$	80 000 \$	1 950 000 \$
Infrastructures municipales place Fabien-Drapeau	338 000 \$			338 000 \$
Infrastructures municipales rue des Pianos	100 000 \$	10 000 \$		110 000 \$
Infrastructures municipales rues des Pianos et Lesage	1 465 000 \$	230 000 \$	35 000 \$	1 730 000 \$
Réfection d'infrastructures - Aqueduc	500 000 \$	600 000 \$	600 000 \$	1 700 000 \$
Réfection d'infrastructures - Égout Sanitaire		250 000 \$		250 000 \$
Réfection d'infrastructures - Égout Pluvial	110 000 \$	250 000 \$	200 000 \$	560 000 \$
Réfection d'infrastructures - Fondation de rues & Pavage	730 000 \$	700 000 \$	700 000 \$	2 130 000 \$
Réfection d'infrastructures - Trottoirs & Bordures	555 000 \$	500 000 \$	500 000 \$	1 555 000 \$
Réfection d'infrastructures - Éclairage	100 000 \$	200 000 \$		300 000 \$
Mise en valeur terrain Napoléon-Blanchard	100 000 \$	700 000 \$		800 000 \$
Réfection des Bâtiments municipaux	350 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	450 000 \$
Enfouissement des fils H.Q. et travaux connexes - rue Blainville		1 500 000 \$	1 500 000 \$	3 000 000 \$
Enfouissement des fils H.Q. et travaux connexes - rue Turgeon		1 000 000 \$	2 300 000 \$	3 300 000 \$
Enfouissement des fils H.Q. et travaux connexes - boul. Desjardins		1 000 000 \$	1 000 000 \$	2 000 000 \$
Piste cyclable de la route verte	1 500 000 \$			1 500 000 \$
Terrain synthétique parc Ducharme	25 000 \$	775 000 \$		800 000 \$
Aménagement de nouveaux parcs	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	300 000 \$
Réaménagement des parcs, chalets et jeux	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	300 000 \$
Réaménagement stationnements centre-ville		50 000 \$	1 000 000 \$	1 050 000 \$
Nouveaux Passages à niveau - Circulation centre-ville	50 000 \$	500 000 \$	250 000 \$	800 000 \$
TOTAL	16 533 000 \$	14 615 000 \$	14 915 000 \$	46 063 000 \$



Adoption du
budget 2007

RÉSOLUTION 2006-700

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Patrick Morin appuyée par Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau, il est résolu:

- **QUE** le budget des activités financières de l'année 2007 tel qu'établi par le Conseil municipal soit et est adopté au montant de dépenses de 36 370 000 \$ et au montant total de revenus de 36 370 000 \$.
- **QU'**en conformité avec les dispositions de l'article 474 de la Loi sur les cités et villes, le trésorier de la Ville soit et est autorisé à produire au ministre des Affaires municipales et des Régions du Québec ledit budget 2007.

Adoptée à l'unanimité.

Présentation du programme triennal des immobilisations 2007-2008-2009

Madame la Mairesse présente au Conseil municipal et aux citoyens présents le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2007-2008-2009.

Vingt-huit (28) projets différents sont inscrits audit programme.

Les nouveaux totaux sont le suivants :

2007	:	16 633 000 \$
2008	:	14 615 000 \$
2009	:	<u>14 915 000 \$</u>
		46 063 000 \$

RÉSOLUTION 2006-701

Sur proposition de Madame la Conseillère Anne Lauzon appuyée par Monsieur le Conseiller Louis Lauzon, il est résolu:

- **QUE** le programme des dépenses d'immobilisations pour les années 2007-2008-2009 tel qu'établi par le Conseil municipal et prévoyant des dépenses de l'ordre de:

16 633 000 \$ pour l'année 2007
14 615 000 \$ pour l'année 2008
14 915 000 \$ pour l'année 2009

46 063 000 \$

soit et est adopté par le Conseil municipal, le tout conformément aux documents complétés sur les formules officielles du ministère des Affaires municipales et des Régions.

Adoptée à l'unanimité.

Adoption du
programme
triennal 2007-
2008-2009

Adoption du
règlement
numéro
1175 N.S. -
taux de
taxation et
compensations
pour l'année
2007

3.- RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

RÉSOLUTION 2006-702

Après lecture et présentation par la mairesse et le greffier du texte réglementaire, sur proposition de Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau appuyée par Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge, il est résolu:

- **QUE** le règlement numéro 1175 N.S. décrétant l'imposition d'une variété de taux de taxation et de compensations pour l'exercice financier 2007 sur le territoire de la ville de Sainte-Thérèse, soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité.

4.- ADJUDICATION CONTRACTUELLE

5.- FINANCES

6.- RESSOURCES HUMAINES

7.- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION 2006-703

Sur proposition de Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle appuyée par Monsieur le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- **QU'**un résumé du budget de l'année 2007 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 2007-2008-2009 soit publié dans un journal hebdomadaire diffusé dans la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

Distribution du
budget 2007 et
du programme
triennal des
immobilisations
2007-2008-2009



8.- SERVICES TECHNIQUES - TRAVAUX PUBLICS

9.- ARTS, CULTURE, SPORTS ET ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

10.- SÉCURITÉ PUBLIQUE

11.- GESTION DU TERRITOIRE

12.- AFFAIRES NOUVELLES

13.- COMMUNICATION DU CONSEIL MUNICIPAL

14.- DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

- M. Michel Milette : - Y-aura-il paiement de temps supplémentaire pour la coupe de gazon dans les parcs?
- Plus il y a de développement, peut-on prévoir une baisse de taxes pour les contribuables?

15.- LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2006-704

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- **QUE** la présente séance soit et est levée à 20h34.

Adoptée à l'unanimité.

Mme Sylvie Surprenant, mairesse

M. Jean-Luc Berthiaume
Greffier de la Ville

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

Ce 18 décembre 2006.

Je, soussigné, Jean-Pierre Gendron, trésorier, certifie par la présente que la Ville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2006-699 à 2006-704, lesquelles ont été adoptées à une assemblée du Conseil municipal tenue le 18 décembre 2006.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes.

Trésorier

Levée de la
séance